



# Un compromis est indispensable

La 3<sup>ème</sup> réunion de négociation salariale s'est tenue à NANTERRE ce 18 novembre ; estimant que ses propositions n'évolueraient plus, la Direction a décrété que ce serait finalement la dernière réunion de négociation. Les enveloppes détaillées ci-dessous (applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ont donc été proposées par la DRH :

| Catégories professionnelles  | Répartition des Augmentations |                         | Enveloppe globale |
|--|-------------------------------|-------------------------|-------------------|
|  | Générales (AG)                | Individuelles (AI)      |                   |
| O,E,MQ,ME<br>(Ouvriers, Exécution, Maîtrise Qualification, Maîtrise Encadrement)   | 4%                            | 2%<br>(250€ minimum/an) | 6%                |
| Cadres I,J,K,L   | -                             | AI variable             | 6%                |
| Revalorisation rétroactive au 1/10/22 des primes éloignements de 15% (ou revalorisation de la prise en charge de l'abonnement transports en commun à hauteur 75% (vs 50%)) |                               |                         |                   |

Faute d'accord avant le 25 novembre, la **Direction appliquera ses mesures unilatérales avec une enveloppe globale à 4%** (sans détailler les proportions d'AG et d'AI).

Considérant que les montants de primes Intéressement et de Participation sont chaque année conséquents, et pointant le taux d'épargne de ces primes, la Direction ne souhaite pas distribuer de PPV (Prime de Partage de la Valeur, équivalent de la PEPA ou prime dite « MACRON »). La Direction pense-t-elle que les salariés ASF n'ont pas de problème de pouvoir d'achat et passent au travers de l'inflation ?! C'est en tout cas ce que l'on doit comprendre...

Avec une inflation galopante et les excellents résultats de notre entreprise, les mesures proposées sont extrêmement décevantes. C'est pourquoi, la CFTD fera avec l'intersyndicale les contre-propositions suivantes :

- ✓ **AG de 5,5% pour les classes O,E,MQ et ME**
- ✓ **Talon de 5,5% pour les cadres I,J,K,L**
- ✓ **Rétroactivité de l'accord au 1<sup>er</sup> octobre 2022 (vs 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme proposé)**

Quitte à dépasser les 6% d'enveloppe globale proposée, à la Direction d'appliquer ensuite les mesures individuelles qu'elle souhaite,

**Un compromis est indispensable et atteignable pour trouver un accord raisonnable pour tous...et nous en sommes proches.**



Nous contacter

